



# **ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**Session de SEPTEMBRE 2010**

## **SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

Président : Guy SAVERY  
Rapporteur Général : Françoise LINDEMANN

## Membres de la Commission

Président : M. Guy SAVERY  
Rapporteur : Mme Françoise LINDEMANN  
Vice - Président : Mme Françoise MENSAH  
M. Michel DUCAUD  
Secrétaire : M. Robert LABRO

Mme Francine BOUGEON-MAASSEN  
M. Jean-Pierre CANTEGRIT  
M. Jean-Pierre CAPELLI  
Mme Marie-José CARON  
M. Ramon CASAMITJANA  
M. Jean-Daniel CHAOUI  
Mme Christiane CICCONE  
M. Thierry CONSIGNY  
M. Jean CONTI  
M. Joël DOGLIONI  
M. Jean DONET  
M. Michel DUCAUD  
Mme Violette GORNY  
Mme Michèle GOUPIL  
M. Daniel GRANIER  
Mme Marie-Claire GUILBAUD  
Mme Nicole HIRSH  
M. Marc JAMIN  
Mme Christiane KAMMERMANN  
M. Robert LABRO  
M. Gabriel LAFAVERGE  
Mme Françoise LINDEMANN  
M. Jean-Louis MAINGUY  
Mme Françoise MENSAH  
M. Alain-Pierre MIGNON  
Mme Amanda MIRANDA  
Mme Monique MORALES  
Mme Régine PRATO  
Mme Denise REVERS-HADDAD  
Mme Brigitte SAIZ  
Mme Jeannine SANDMAYER  
M. Guy SAVERY  
M. Frank SCEMAMA  
M. Georges SEILHAN  
M. Vajoumouny SHANKAR  
Mme Joëlle VALERI  
M. Bernard ZIPFEL

Le Président Guy SAVERY ouvre les travaux de la commission tout d'abord en remerciant Madame ROUVILLE qui a beaucoup travaillé ces derniers mois pour la mise en place de l'ordre du jour de la Commission.  
Ensuite Le Président SAVERY commente l'ordre du jour et annonce les intervenants qui seront reçus.

## **I - Lettre adressée par la commission à Monsieur le Président de la République en date du 8 mars 2010.**

*Madame ROUVILLE a adressé la lettre par la voie administrative le 11 mars 2010.*

*Le Président SAVERY demande à Madame ROUVILLE de faire une enquête pour savoir si cette lettre était bien parvenue à l'Elysée.*

*La lettre n'étant pas arrivée à son destinataire ; la commission demande qu'un nouvel envoi soit fait avec suivi jusqu'à sa destination.*

## **2 - Les retraites**

Madame Elise GANEM – responsable du Département des relations internationales et de la coordination (DRICO) – Cabinet du directeur CNAV

Monsieur Dominique BRETON – responsable du département gestion des comptes retraites

Madame Hamida CHEPPIH-NIAZI – responsable de l'animation du réseau financier et comptable

*Font une présentation (en annexe -1-) des réformes pour la CNAV.*

*Beaucoup de ces nouveaux règlements doivent être confirmés après le vote à l'Assemblée Nationale.*

**2 – 1 : Les retraites des Français ayant travaillé dans plusieurs pays.**

*En annexe -2- question orale avec réponse*

**2 -2 : Suppression de la circulaire ministérielle de 2002 empêchant tout Français, ayant quitté la France depuis plus de deux ans, de verser les cotisations d'assurance vieillesse à la CNAV, en transitant par la Caisse des Français de l'Etranger-CFE.**

*Pas de possibilité de changement possible sans modification de la loi.*

## 2 – 3 – Paiement trimestriel des pensions et non mensuels pour certains pays d'Amérique du Sud.

*La loi impose le paiement mensuel à terme échu sans possibilité de changement.*

*La Commission demande un tableau des circuits de paiement par pays.*

*La génération des paiements à la carte est techniquement envisageable mais conditionné par une modification législative.*

*Un membre de la Commission indique qu'il est possible d'ouvrir des comptes bancaires en France via le Crédit Agricole ou la Bred (par Internet sans nécessité de présence en France)*

## 2 – 4 – Pensions de réversion.

*Dans certains pays impossibilité d'obtenir une déclaration de non imposition pour les conjoints survivants, afin de recevoir leur pension de réversion qui est assujettie aux revenus. En accord avec la caisse possibilité d'adresser une déclaration sur l'honneur.*

## 3 – Caisse des Français de l'Etranger – CFE

Monsieur Michel TOUVEREY – Directeur de la CFE

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT – Président de la CFE

*Actualité inchangée depuis le mois de mars. Mise en place de partenariats (Contrat VVT – Contrat Solidarité – Service Civique – VIE – Contrat Pensionnés – Novalis Taitbout ...)*

*La Cour des Comptes a contrôlé la CFE. Le Conseil d'Administration de la CFE doit prendre connaissance de ce rapport lors de sa prochaine réunion en décembre 2010.*

*Le désengagement de l'Etat dans la prise en charge d'une partie de la cotisation de la 3ème catégorie aidée a fait l'objet de la réunion du Conseil Administration extraordinaire de la CFE le 8 septembre 2010 à la demande des Autorités de Tutelle.*

*Après avoir délibéré le Conseil D'administration a émis un avis qui a été soumis à la Tutelle.*

## 4 - Caisse Assurance Maladie d'Indre-Loire – Carte Vitale n. 2

*La personne responsable à la CPAM viendra en mars 2011 nous informera des évolutions de ce dossier.*

## **5 – Expatriation – Pôle Emploi.**

Monsieur Jalil ERIK SADIKI – Directeur Pôle-emploi International

*Monsieur SADIKI fait un excellent exhaustif exposé sur le rôle du Pôle Emploi-International.  
(documentation en annexe -3-)*

## **6 - Carte Européenne d'assurance maladie**

Madame Nicole DELETANG – Directrice de la Documentation CLEISS

Madame GIREL-ZAJDENWEBER (DSS/DACI) – Chargé de mission

Monsieur Jean-Claude FILLON – Chef de la division

Monsieur Renaud COLLARD – MAEE – Adjoint au Sous-directeur des Conventions et de l'entraide judiciaire (MAEE/FAE/CEJ)

Madame Julia DI CICCIO – Rédactrice (MAEE/FAE/CEJ)

*Possibilité d'obtenir la carte européenne d'assurance maladie pour les résidents dans l'Union Européenne, l'Espace Economique Européen et la Suisse, auprès de la caisse d'assurance maladie où la personne est immatriculée.*

*Cette carte peut être également obtenue par les étudiants et les Français résidents hors de ces pays peuvent également obtenir cette carte sous certaines conditions.*

*Souhait de dédier une caisse primaire spécialement réservée pour les Français de l'Etranger.*

*(Texte du règlement européen n. 833/2004 en annexe -4-)*

## **7 – Le retour en France et la CMU**

Monsieur Jean-Claude FILLON – Chef de la division

*Pour obtenir la CMU obligation de résidence de 3 mois en France avec une résidence stable et régulière et une contribution suivant les revenus.*

*Néanmoins sous certaines conditions l'obtention de la CMU peut être acquise dès le premier jour de résidence par les Français de l' Etranger.*

*Les Français qui rentrent en France étant adhérents à la CFE ont des droits CFE pendant 3 mois après quoi ils peuvent demander à bénéficier de la CMU.*

## **8 – Avenir de la protection sociale des Français de l'Etranger.**

Monsieur Etienne LEANDRE – Sous-directeur de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale (MAEE/FAE/ESA)

Madame Carole LUCAS - adjointe au sous-directeur de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale (MAEE/FAE/ESA)

Madame Maryline SARR (MAEE/DGA/DRH/RH3/C)

Madame Danielle CHENEL – Rapatriements de Français de passage

Madame Martine LATOUR – Rapatriements résidents

Madame Frédérique MORCILLO – Responsable MFE

*Monsieur LEANDRE donne les prévisions du plan triennal inscrites dans la loi de finances pour l'action sociale (2011-2012-2013)*

*Aide Sociale = 16.235.000 Euros*

*Sociétés de Bienfaisance = 398.000 Euros*

*Rapatriements = 797.000 Euros*

*Centre médicaux Sociaux – CMS = 279.000 Euros*

*Subventions Associations (FAC – CEFR ...) = 100.000 Euros*

*Emploi et Formation = 797.000 Euros*

*CFE – 3ème catégorie aidée = 498.000 Euros*

*Hospitalisation d'Urgence à l' Etranger = 498.000 Euros*

*Soit un engagement total prévu de 19.602.000 Euros – valeur quasi identique à l'année 2008.*

*Les Rapatriements sont de plus en plus importants + 40 % (tourisme médical – voyages pathologiques – psychiatriques). Les rapatriements sanitaires d'Amérique du Sud se feront vers le Guadeloupe ou la Martinique pour limiter les frais.*

*Monsieur LEANDRE s'engage à examiner la situation des Français des pays d'Europe de l'Est récemment intégrés dans l'Europe communautaire qui ne peuvent pas solliciter l'aide de la 3ème catégorie aidée étant donné leur appartenance à l' Union Européenne et dont les ressources sont extrêmement faibles.*

*Suite à l'intervention de Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN auprès de Madame Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat aux personnes âgées, le CEFR a obtenu des financements dérogatoires pour créer à Gaillac dans le Tarn un établissement hébergeant des personnes âgées et dépendantes (EHPAD) de 85 lits dont une unité de 12 lits aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.*

*Cet établissement sera réservé en priorité aux personnes françaises de l'étranger bénéficiant de l'action sociale.*

*Cet établissement sera achevé en avril 2011 pour une mise en service en mai 2011.*

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le Président SAVERY annonce la venue de Madame Roselyne BACHELOT- NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports jeudi 9 septembre à 16 hs.

Les sujets qui seront abordés avec Madame le Ministre seront :

•**Personnes handicapées**

Aucune réponse ministérielle à la Résolution n° AS-R1-07-03 de mars 2007, se référant à la Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

•**Plan Alzheimer**

Quid des plans 2001-2005, 2004-2007 et 2008-2012?

•**Dépendance des personnes âgées**

Les mesures prises en 2005, 2007 et 2008, non applicables aux Français de l'étranger?

Quid du 5<sup>ème</sup> Risque mis en place par le Président de la République?